

Restauration : Quel avenir ?



Depuis plusieurs mois, la Direction et les élus du CSE discutent de **l'avenir de la restauration collective**, l'employeur préconisant une **fermeture totale des restaurants d'entreprise**, sauf pour Niort et les restaurants inter-entreprise (Keiko, Chantrierie...)



Lors du dernier CSE, **FO & CGT** ont voté **contre la proposition** (rédigée par la CFE CGC et la CFDT) **de laisser la Direction gérer la partie restauration**, pour les raisons suivantes :

- **disparition** des restaurants d'entreprise (RE)
- **modification** potentielle du **montant** et des **conditions d'octroi** des tickets restaurant (TR)



Aujourd'hui, **seules** la CGT et **FO** tentent de trouver des **solutions pour préserver la restauration actuelle** (RE et TR), les autres organisations syndicales n'ayant pas souhaité s'engager dans cette démarche.



FO continuera à défendre un accès à la restauration et **vous tiendra informés** de l'évolution de ce dossier.

Délégués
syndicaux :

Séverine PACREAU

Bruno BILLON

Thierry COCHET

Philippe THOMAS-RAYNAUD

06.81.99.95.21

06.81.52.43.18

06.86.23.27.72

06.31.83.51.07

s.pacreaufo@fomacif.fr

b.billon@fomacif.fr

t.cochet@fomacif.fr

pthomasraynaudfo@gmail.com



fomacif.fr

Historique de la restauration

Depuis plusieurs mois, la direction et les élus du CSE discutent de l'avenir de la restauration.

Plusieurs difficultés ont été constatées :

- les habitudes des salariés ont changé
- le coût de la restauration a fortement augmenté depuis le Covid
- beaucoup de salariés ne sont pas satisfaits des repas proposés

Depuis 2021, la partie financière est assurée par le CSE de la SAM, la gestion est assurée par l'employeur (pour les contrats avec les prestataires et la distribution des titres restaurant).

Ces dernières semaines, **la direction a préconisé la fermeture de tous les restaurants d'entreprise, sauf ceux de Niort, à la fin de l'année 2026.** Sans validation du CSE, elle a menacé de ne plus s'en occuper et donc de rendre sa délégation de gestion.

Lors du CSE de juin, l'ensemble des élus ont exprimé leur désaccord avec la proposition de l'employeur et **une motion (portée par la CFDT et la CFE-CGC) a été mise au vote** : celle de **restituer l'ensemble de la restauration à l'employeur, générant donc la fermeture des restaurants d'entreprise (sauf à Niort) et prenant le risque d'une modification potentielle du montant et des conditions d'octroi des tickets restaurant.**

La CFDT et la CFE-CGC ont voté **POUR**

La CFTC s'est **abstenue**

La CGT et **FO** ont voté **CONTRE**

Quelles conséquences ?

À la suite de ce vote, **l'employeur a décidé de ne plus assurer la gestion des restaurants pour le compte du CSE, ni la gestion des titres restaurant.**

Ces missions seront donc entièrement transférées au CSE à la fin de l'année.

La CGT et **FO** recherchent d'ores et déjà **toutes les solutions possibles pour maintenir tout ou partie des restaurants d'entreprise** ou trouver une solution qui réponde au mieux aux besoins des salariés.